



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 019 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 8 avril 2014

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 8 avril 2014

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Je vous souhaite la bienvenue à la 19^e séance du Comité permanent des langues officielles. En ce mardi 8 avril 2014, nous sommes ici conformément à l'article 108 du Règlement pour l'étude de la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Aujourd'hui, nous recevons M. Corbeil et M. Lepage, de Statistique Canada, ainsi que Mme Lalonde, de l'Association des universités de la francophonie canadienne.

[Traduction]

Avant de commencer, je crois que M. Godin veut présenter un avis de motion. Je lui donne la parole.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

J'ai un avis de motion à présenter. Il se lit comme suit:

Que le Comité permanent des langues officielles invite le ministre du Patrimoine canadien à comparaître devant lui avant le 29 mai 2014 pour discuter des Plans et Priorités du ministère lors d'une séance télévisée de deux heures.

Le président: Je vous remercie, monsieur Godin, de votre avis de motion.

Nous allons maintenant entendre la présentation de M. Corbeil, de Statistique Canada.

M. Jean-Pierre Corbeil (directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): Bonjour à tous et à toutes.

Je remercie les membres du comité d'avoir invité les représentants de Statistique Canada à comparaître devant eux afin de nourrir leur réflexion sur l'état des lieux et l'évolution historique des conditions socioéconomiques des minorités de langue officielle du Canada. Je suis accompagné de mon collègue, Jean-François Lepage.

Étant donné le temps qui nous est imparti, notre exposé portera principalement sur la présentation de quelques faits saillants statistiques en ce qui a trait à l'éducation, la représentation au sein des secteurs d'emploi, le revenu et le chômage, lesquels témoignent de l'évolution, au fil du temps, de certaines caractéristiques socioéconomiques clés des minorités de langue officielle du Canada.

Par la suite, nous présenterons sommairement les principales sources de données existantes en la matière et exposerons quelques-uns des enjeux liés à l'étude statistique de la situation socioéconomique des minorités de langue officielle.

D'un point de vue historique, de nombreuses études ont démontré que les francophones se trouvaient dans une position désavantageuse quant aux niveaux de scolarité, de revenu, dans les échelles d'occupation et dans la propriété d'industries comparativement aux

anglophones. Leur situation a beaucoup évolué au cours du dernier demi-siècle, de sorte qu'on a observé une diminution progressive et marquée des inégalités socioéconomiques entre francophones et anglophones au pays, tant au Québec que dans les autres provinces et territoires.

Soulignons cependant que les gains observés au fil du temps par les francophones en ce qui a trait aux principaux indicateurs socioéconomiques ont été concomitants d'une perte en ce qui a trait à l'utilisation de la langue française, comme en témoigne la croissance de l'anglicisation au fil des ans chez ceux qui vivent en situation très minoritaire.

[Traduction]

Parmi les principaux moteurs de changement, notons que la situation des minorités de langue française s'est beaucoup améliorée en matière de scolarisation depuis les années 1960, notamment en raison de l'obligation de poursuivre des études jusqu'à l'âge de 16 ans et de l'importance grandissante accordée à l'éducation par les gouvernements, les employeurs et la population dans son ensemble.

Ainsi, au début des années 1970, la proportion de la population ne détenant pas au moins un diplôme d'études secondaires était beaucoup plus élevée chez les francophones que chez les anglophones, et ce, dans pratiquement toutes les provinces. Aujourd'hui, les écarts se sont atténués à tel point que ceux qui subsistent sont en grande partie attribuables au fait que les personnes âgées de langue française sont beaucoup moins susceptibles de détenir un diplôme ou un grade que celles de langue anglaise.

L'évolution importante de la scolarisation chez les francophones se voit illustrée particulièrement au sein du groupe d'âge des 25 à 44 ans détenant un grade universitaire. En 2011, chez les personnes de ce groupe d'âge, seuls les anglophones du Québec étaient plus susceptibles que les francophones de détenir un grade universitaire. Dans toutes les autres provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick, où on observe une égalité entre les deux groupes, les francophones devançaient les anglophones.

La situation observée au Québec s'explique non pas parce que les francophones du Québec auraient un niveau de scolarité inférieur à celui des francophones des autres provinces, mais parce que les anglophones vivant au Québec affichaient un niveau de scolarité plus élevé que celui des anglophones résidant ailleurs au Canada.

Notons également que l'écart observé entre francophones et anglophones au Québec s'explique en partie par le fait que la population anglophone y est largement urbaine et qu'elle comporte une proportion importante d'immigrants, deux sous-populations affichant généralement des taux de scolarité plus élevés.

•(0850)

[Français]

Les francophones vivant en situation minoritaire sont plus concentrés dans certains secteurs d'emploi que leurs homologues de langue anglaise. Par exemple, dans toutes les provinces et dans les territoires, ils sont proportionnellement plus nombreux que les anglophones à travailler dans le secteur des administrations publiques. Ainsi, 13 % des francophones âgés de 15 ans ou plus ayant travaillé au cours de la période de référence avaient principalement oeuvré dans ce secteur d'emploi, comparativement à 7 % des anglophones. De même, ils sont surreprésentés dans ce secteur relativement à leur poids démographique dans la population. Alors qu'ils représentaient 4,5 % de la population active, en 2011, ils formaient 7 % des employés de ce secteur.

La population active francophone en situation minoritaire se concentre également davantage dans le secteur des services d'enseignement dans toutes les provinces et dans les territoires, à l'exception du Nouveau-Brunswick. À l'inverse, dans plusieurs provinces, les francophones sont moins concentrés dans les secteurs du commerce de détail, de l'hébergement et des services de restauration que leurs homologues de langue anglaise.

La situation des francophones du Nouveau-Brunswick se distingue de celle des autres francophones en situation minoritaire pour ce qui de leur représentation dans certains secteurs de l'industrie. Par exemple, alors qu'ils représentaient 32 % de la population de cette province en 2011, ils constituaient environ 40 % de la main-d'oeuvre des secteurs primaires de l'agriculture, de la foresterie et des pêches, de l'extraction des ressources naturelles et de la fabrication. À l'inverse, ils étaient sous-représentés dans des secteurs comme ceux des services publics, des services professionnels, scientifiques et techniques, de la gestion de sociétés d'entreprises ainsi que des services administratifs et de gestion, y représentant entre 19 % et 24 % de la main-d'oeuvre.

Au Québec, les anglophones sont plus concentrés dans des secteurs comme ceux du commerce de gros, des services professionnels, scientifiques et techniques, des services d'enseignement, de l'hébergement et des services de restauration. De plus, bien qu'ils représentaient 13,5 % de la population active du Québec, leur part au sein des secteurs d'activité de l'information ou des industries culturelles, de l'immobilier, des services professionnels et scientifiques et de la gestion de sociétés d'entreprises variait entre 17 % et 21 %.

En revanche, ils étaient sous-représentés dans certaines industries, particulièrement celles des secteurs primaires, de l'extraction des ressources naturelles, des services publics ainsi que des fonctions publiques provinciale, municipale et locale. À cet égard, notons que 3,7 % des emplois au sein de la fonction publique provinciale étaient occupés par des travailleurs de langue anglaise, alors que plus de 96 % étaient occupés par des francophones.

[Traduction]

La mesure des écarts de revenu entre les groupes linguistiques est une opération généralement plus complexe et les résultats obtenus sont susceptibles de varier en fonction des paramètres qui sont ou non pris en compte dans les calculs. Néanmoins, les écarts entre les francophones et les anglophones en matière de revenu sont habituellement assez faibles dans les provinces et territoires à l'extérieur du Québec, et ils sont généralement à l'avantage des francophones, tant pour ce qui est du revenu médian que du revenu moyen. Encore une fois, le Nouveau-Brunswick fait exception

puisque le niveau de revenu moyen y était un peu plus élevé chez les anglophones.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer l'écart différentiel de revenu entre francophones et anglophones. En approfondissant l'analyse des résultats du recensement, on constate que l'âge, le sexe, la scolarité, le type de lieu de résidence, le secteur d'industrie et le statut d'immigrant permettent d'expliquer une bonne partie de ces écarts.

Au Québec, les écarts de revenu sont aussi généralement très faibles entre les anglophones et les francophones. Ils apparaissent plutôt à l'avantage des uns ou des autres en fonction de l'indicateur choisi. Par exemple, les anglophones affichent un revenu moyen supérieur aux francophones, mais ont un revenu médian inférieur. Cela témoigne surtout du fait que les écarts de revenus sont plus importants au sein du groupe anglophone qu'au sein du groupe francophone. En d'autres termes, les anglophones sont surreprésentés à la fois dans les tranches de revenus supérieurs et dans les tranches de revenu inférieures. Quoi qu'il en soit, la situation largement à l'avantage de la minorité anglophone du Québec en termes de revenu qui était observée en 1971 ne prévaut plus aujourd'hui.

Les données tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages ont montré que, de façon globale, les francophones à l'extérieur du Québec présentaient un taux de chômage plus faible que celui des anglophones en mai 2011. Par exemple, en Ontario, le taux de chômage des francophones était de 6,5 % comparativement à 8,3 % chez les anglophones. Le Nouveau-Brunswick fait exception, puisque le taux de chômage des francophones y était de 12,4 % soit deux points de plus que celui des anglophones. À l'inverse, au Québec, la minorité anglophone affichait en mai 2011 un taux de chômage d'environ 2 points de pourcentage supérieur à celui des francophones.

Il est important de mentionner que le portrait général présenté ici met en lumière une perspective essentiellement provinciale. Le portrait statistique d'ensemble, qui témoigne d'une situation socioéconomique généralement assez semblable entre les minorités et les majorités de langue officielle selon les principaux indicateurs, masque parfois des disparités ou des écarts entre les provinces ou au sein d'une même province. Autrement dit, même si le portrait d'ensemble paraît équivalent, voire favorable aux minorités de langue officielle à certains égards, la situation socioéconomique des minorités dans certaines régions peut être supérieure ou inférieure à la moyenne, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province.

•(0855)

[Français]

Les principales sources de données à partir desquelles on peut étudier les conditions socioéconomiques des minorités de langue officielle sont les recensements canadiens et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Mentionnons également l'Enquête sur la vitalité des communautés de langue officielle menée peu après le recensement de 2006.

Plusieurs analyses reposant sur ces données ont été diffusées par Statistique Canada, notamment une série de portraits provinciaux et territoriaux détaillés diffusés entre 2010 et 2012. Le potentiel analytique de cette enquête est loin d'être épuisé.

Mentionnons également l'enquête du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes menée en 2011 et 2012, laquelle comprend un suréchantillonnage des minorités de langue officielle du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. L'analyse de ces données permettra d'en apprendre beaucoup sur le lien entre les compétences de ces populations en littératie et en numératie, leur situation et leurs pratiques sur le marché du travail, ainsi que sur les enjeux auxquels sont confrontés ces populations dans une économie de plus en plus centrée sur le savoir et la technologie de l'information.

Les principales sources de données disponibles permettent de dresser un portrait assez précis de la situation socioéconomique des minorités de langue officielle au Canada. Toutefois, la disponibilité de l'information linguistique, les tailles d'échantillonnage et le caractère rétrospectif de l'information vont continuer à poser des défis. Par exemple, dans plusieurs régions, il est difficile d'identifier, voire de définir les entreprises dites francophones ou anglophones en milieu minoritaire à partir de l'information disponible.

[Traduction]

Au-delà de la disponibilité des données, certains défis importants persistent pour bien rendre compte de la situation socioéconomique des minorités de langue officielle en situation minoritaire. La définition des minorités de langue officielle ne fait pas nécessairement consensus, comme en témoignent les nombreux critères de définitions disponibles, et la notion de « communauté » de langue officielle ne fait pas non plus l'objet d'une définition commune.

Finalement, une part de l'amélioration de la situation socioéconomique des minorités de langue officielle est due aux changements dans la composition de la population minoritaire liés à l'immigration internationale et à la migration interprovinciale. Or, les migrants et les immigrants sont généralement concentrés dans certaines provinces ou dans certaines régions, et, par conséquent, contribuent à façonner le portrait socioéconomique des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans ces régions.

Permettez-moi, en terminant, de souligner que Statistique Canada produit de nombreuses études sur les minorités de langue officielle au Canada et continuera à diffuser des données et des analyses sur leur situation socioéconomique. Grâce à l'appui soutenu de ses partenaires du gouvernement fédéral et du milieu associatif, Statistique Canada entend poursuivre l'adoption de mesures positives afin d'éclairer le débat public sur cet important sujet.

[Français]

Mon collègue, Jean-François Lepage, et moi-même sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Corbeil.

Je cède maintenant la parole à Mme Lalonde, de l'Association des universités de la francophonie canadienne.

Mme Jocelyne Lalonde (directrice générale, Association des universités de la francophonie canadienne): Bonjour, monsieur le président, membres du comité et participants ici présents.

Au nom de l'Association des universités de la francophonie et en celui du Consortium national de formation en santé, j'aimerais d'abord vous remercier de votre invitation puisque j'assume la direction générale de ces deux organisations. Vous comprendrez qu'il m'est difficile de les dissocier dans le cadre de votre étude.

Après vous avoir présenté brièvement l'AUFUC et le CNFS, je partagerai avec vous quelques observations concernant le rôle

important que jouent nos établissements membres dans le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire et je terminerai par la suite avec quelques recommandations.

L'AUFUC regroupe 14 universités francophones ou bilingues réparties dans sept provinces à l'extérieur du Québec. Les programmes offerts par ces établissements permettent de bonifier l'apprentissage, l'enseignement et la recherche universitaire en langue française. Ils améliorent ainsi la vitalité et le rayonnement des communautés francophones minoritaires. Plus de 30 000 étudiants s'inscrivent annuellement aux 750 programmes offerts en langue française dans nos universités membres.

Le CNFS, pour sa part, est un regroupement de 11 établissements d'enseignement universitaire et collégial qui offrent des programmes d'études en français dans diverses disciplines de la santé. Le CNFS permet d'améliorer l'accès à des services de santé en français de qualité dans les communautés francophones en situation minoritaire par la formation de professionnels de la santé francophones et bilingues.

Quoique votre étude porte sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, je dois souligner, d'entrée de jeu, que nos universités et collèges contribuent largement au développement humain, social, culturel et économique de la francophonie canadienne et du Canada tout entier. La réalité veut toutefois qu'ils soient avant tout reconnus comme le moteur économique des communautés francophones minoritaires, et c'est sur quoi je vais insister aujourd'hui.

La participation de nos membres au développement et à l'épanouissement des communautés francophones minoritaires qu'ils habitent est bien ancrée dans la mission qu'ils poursuivent. Tant par les formations de qualité qu'ils offrent que par la recherche qu'ils mènent, nos établissements postsecondaires mettent à contribution leur savoir pour mieux faire rayonner leurs communautés.

Sur le plan économique, l'établissement postsecondaire est en premier lieu un agent de création d'emplois et un acheteur de biens et services. Songez un instant à l'apport économique des 600 employés de l'Université de Saint-Boniface dans une communauté de 65 000 habitants.

En deuxième lieu, il ne faut pas oublier l'impact de la recherche fondamentale et appliquée. En tant que pôles de recherche et d'innovation, nos membres contribuent aux gains de productivité réalisés dans l'économie de leurs collectivités, de leurs régions, de leurs provinces et du pays dans son ensemble. Nos chercheurs ne font pas seulement de la recherche pour le plaisir de faire des découvertes; ils s'en servent au profit de la communauté.

Près de chez nous, l'Université d'Ottawa a mené en 2012 une étude d'impact économique. Celle-ci montre qu'à elle seule, cette université stimule l'économie de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau de 4,12 milliards de dollars par année.

Mais au-delà des chiffres, il y a le leadership des établissements postsecondaires au sein des communautés francophones minoritaires. Quand vient le temps de développer une communauté, tant sur le plan économique, social que culturel, nos établissements sont des partenaires et des catalyseurs, plutôt que des tours d'ivoire.

Dans le cadre de collaborations communauté-université-collège, on réunit des experts de plusieurs secteurs autour d'une table et on trouve des solutions multidisciplinaires aux enjeux de la communauté.

Prenons l'exemple de l'École d'architecture de l'Université Laurentienne et son impact sur la revitalisation du centre-ville de Sudbury. Inaugurée en septembre dernier, cette nouvelle école d'architecture transforme graduellement l'économie du centre-ville parce que des investisseurs et des entreprises marchent dans son sillon. Elle est aussi en train de former une nouvelle vague d'architectes versés dans le développement durable et l'urbanisation, et d'introduire dans le Grand Sudbury une nouvelle classe créatrice qui redonnera un élan à la vie culturelle et sociale de la collectivité.

En matière de recherche, nos établissements de la francophonie canadienne vont bien au-delà de la question linguistique. Ils ont adopté une vision beaucoup plus large et accueillent des chaires de recherche dans un grand nombre de domaines.

Ce sont nos chercheurs qui seront à l'origine des percées de l'avenir et qui sauront alimenter l'écosystème canadien de l'innovation. On sait déjà que les communautés les plus prospères sont celles qui ont su se tourner vers l'économie du savoir. La création d'emplois dans les communautés francophones minoritaires a donc un lien direct avec la capacité grandissante de recherche de nos établissements.

● (0900)

Reconnaissant le rôle primordial du gouvernement fédéral en matière de recherche, nous souhaitons que dans sa prochaine stratégie quinquennale en matière de sciences, de technologie et d'innovation, le gouvernement fera un constat sur la capacité grandissante de recherche des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne et son impact sur l'essor économique.

Dans ce contexte, le niveau élevé de collaboration entre les établissements postsecondaires et les entreprises de toute taille mérite d'être souligné. Les nombreux partenariats université-collège-entreprise contribuent au développement des talents à l'appui de l'innovation en entreprise et favorisent le transfert technologique des établissements postsecondaires vers le secteur privé.

Le gouvernement, surtout par l'entremise du Conseil national de recherches du Canada, a fait beaucoup pour accroître le nombre de stages industriels, et il faut garder le cap. D'une part, l'accroissement des stages dans les établissements et les entreprises des communautés francophones minoritaires facilitera la rétention des diplômés qui, souvent, joignent les rangs de l'entreprise à la fin de leurs études, et, d'autre part, fera naître des idées porteuses de nouveaux emplois.

L'infrastructure servant à l'enseignement et à la recherche est un autre aspect qui nous intéresse. Tout récemment, le gouvernement a annoncé que, pour les 10 prochaines années, son nouveau Fonds Chantiers Canada comportera un volet innovation, auquel seront admissibles les établissements postsecondaires.

J'aimerais maintenant passer à l'enjeu de l'internationalisation de nos campus et du rôle important de l'éducation postsecondaire en matière d'immigration.

S'il est vrai que le phénomène de vieillissement de la population touche le pays dans son ensemble, les pressions démographiques sont encore plus fortes sur les communautés francophones minoritaires. Nous courons le risque de ne plus avoir suffisamment de travailleurs disponibles pour y consolider une économie moderne axée sur les technologies. L'immigration, et en particulier l'intégration économique des étudiants internationaux dans nos collectivités, devient donc notre planche de salut.

Le Canada vient de se donner une nouvelle stratégie quinquennale en matière d'éducation internationale. Son premier objectif est de

doubler, d'ici 2022, le nombre d'étudiants internationaux au pays. Force est de constater que les étudiants internationaux de nos établissements sont des candidats idéaux pour immigrer au Canada et s'installer dans les communautés francophones puisqu'ils détiennent des diplômes canadiens, maîtrisent les deux langues officielles et ont, pour la plupart, une expérience de travail pertinente. Au cours des dernières années, les collèges et universités de la francophonie canadienne ont accueilli de plus en plus d'étudiants internationaux et leur ont offert divers programmes de formation et d'employabilité.

Le portrait démographique de la population étudiante de nos établissements a ainsi beaucoup changé au fil des ans et est des plus diversifiés. À titre d'exemple, les étudiants internationaux représentent 18 % de l'ensemble des effectifs de l'Université de Moncton et 15 % de la population étudiante de l'Université de Saint-Boniface.

Les établissements de la francophonie canadienne veulent faire plus en matière d'éducation internationale et d'immigration pour assurer le développement économique de leurs collectivités. Le gouvernement pourrait les appuyer en vue d'offrir une gamme élargie de formations et de services connexes aux étudiants immigrants, aux étudiants internationaux ainsi qu'aux immigrants d'expression française des communautés francophones minoritaires. De plus, la mise en oeuvre d'un programme de bourses ciblées à l'intention des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne serait un pas dans la bonne direction en vue de faciliter le recrutement des étudiants.

Avant de passer à des recommandations concrètes, vous me permettez de conclure en disant que nos membres occupent une place unique dans les communautés francophones minoritaires et jouent un rôle de leadership essentiel. S'il est vrai qu'ils sont les véritables moteurs économiques de ces communautés, ils ne peuvent toutefois remplir leur mission qu'en partenariat avec les autres acteurs, y compris les gouvernements.

Permettez-moi de terminer avec quatre recommandations.

Premièrement, dans sa prochaine stratégie quinquennale en matière de sciences, de technologie et d'innovation, le gouvernement pourrait reconnaître la capacité grandissante de recherche des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne et son impact sur l'essor économique des communautés francophones minoritaires.

Deuxièmement, l'accroissement des stages dans les entreprises des communautés francophones minoritaires faciliterait la rétention des diplômés dans ces collectivités.

Troisièmement, concernant le volet innovation du nouveau Fonds Chantiers Canada, il reviendra aux établissements de la francophonie canadienne d'avancer de solides propositions en collaboration avec les provinces, mais il faudra que les décideurs fédéraux soient bien conscients de l'impact économique de l'enseignement et de la recherche sur les communautés francophones minoritaires.

● (0905)

Finalement, le gouvernement pourrait appuyer les établissements de la francophonie canadienne en vue d'offrir une gamme élargie de formations et de services connexes aux étudiants immigrants, aux étudiants internationaux ainsi qu'aux immigrants d'expression française. De plus, la mise sur pied d'un programme de bourses ciblées aurait comme effet d'attirer davantage d'étudiants internationaux dans les communautés francophones minoritaires.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui et il me fera grandement plaisir de répondre à vos questions.

• (0910)

Le président: Merci, madame Lalonde.

Nous allons commencer par M. Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Il y a beaucoup de choses qui ont été mentionnées.

J'aimerais d'abord poser une question aux représentants de Statistique Canada. En fait, j'ai quelques questions à leur poser.

Le gouvernement a changé le formulaire long du recensement. On se rappelle que les communautés minoritaires s'étaient battues pour le conserver. Est-ce que toutes les informations sont disponibles ou vous manque-t-il quelque chose pour réaliser une bonne étude? Je ne sais pas si vous comprenez ma question.

M. Jean-Pierre Corbeil: Je comprends très bien votre question.

Toutes les données qui portent sur les caractéristiques socioéconomiques ou le développement économique des communautés ne proviennent plus du recensement, mais de l'Enquête nationale auprès des ménages. Il faut bien comprendre que si on a une perspective provinciale ou régionale, cela ne constitue pas un enjeu majeur. En effet, l'information est quand même de qualité et on peut selon moi en arriver à des conclusions solides à partir de cette base de données.

L'enjeu est ailleurs. Il porte sur de très petites communautés. Évidemment, la plupart des francophones en situation minoritaire font partie du portrait global de la province. Toutefois, si on s'intéresse à une municipalité, par exemple, dans laquelle il y a un petit nombre de francophones, il est très difficile, sinon impossible, de tirer une conclusion ou d'analyser leur situation, notamment en raison du peu de réponses qui proviennent de ces petites municipalités. Il y a environ 50 000 francophones en situation minoritaire pour lesquels on n'a pas une information spécifique au sujet de leurs communautés. Statistique Canada n'a pas pu diffuser l'information sur leurs communautés en raison du taux trop faible de réponses.

M. Yvon Godin: Recommandez-vous de revenir à la situation antérieure et de redonner les outils qui existaient auparavant?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme vous le savez, Statistique Canada ne peut pas faire de recommandations à ce sujet. Souvent, on tente de trouver d'autres façons de répondre à ces questions. Bien sûr, pour des gens...

M. Yvon Godin: Vous ne pouvez pas faire de recommandations, mais vous dites que vous n'avez pas d'information sur 50 000 personnes.

M. Jean-Pierre Corbeil: Oui, mais...

M. Yvon Godin: Si on fait cette recommandation, ne serait-il pas normal que cela soit inclus?

M. Jean-Pierre Corbeil: Je vais vous donner un exemple.

Le 26 mars dernier, Statistique Canada a diffusé un portrait des communautés de langue officielle au Canada. Ce portrait contient de l'information sur plus de 5 000 municipalités partout au pays. Toutefois, dans les cas de municipalités où les nombres sont très faibles, on n'a pas cette information. C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

M. Yvon Godin: Vous parlez des communautés minoritaires. Quand Statistique Canada va formuler ses recommandations, comment ferez-vous pour faire le décompte des gens qui travaillent

dans l'Ouest? On parle d'économie, mais beaucoup de gens ne sont pas pris en considération.

M. Jean-Pierre Corbeil: À cet égard, cela ne pose pas nécessairement un problème puisque les gens auxquels vous faites référence et qui travaillent dans ces régions sont, en général, compris dans l'Enquête nationale auprès des ménages. On a donc de l'information à leur sujet. Comme je vous le mentionnais, c'est vraiment dans les très petites communautés que la situation représente un problème. On sait que certaines informations n'ont pas pu être diffusées, mais pour ces régions en particulier, on a en général de l'information sur ces communautés.

M. Yvon Godin: Madame Lalonde, on parle de permettre l'arrivée d'immigrants dans les universités, dans les petites communauté et ainsi de suite. Cela pose-t-il un problème? Je vous pose la question et je présume que vous répondrez ce que vous voudrez. Cela ne pose-t-il pas un problème? Les petites régions rurales ont déjà des problèmes, car il n'y a pas d'emploi. Nos gens le disent. Ils en parlent, ce qui est correct. Les gens demandent pourquoi on veut permettre l'arrivée d'autres personnes alors qu'ils ne travaillent pas eux-mêmes et qu'ils sont obligés de s'en aller dans l'Ouest.

On le voit. Encore cette semaine, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement d'inviter des immigrants à Moncton en disant que c'était pour assurer de l'emploi et l'avenir de la communauté. D'autres gens disent qu'ils ont dû étudier quatre ans à l'université et qu'ils sont obligés de s'en aller travailler ailleurs. N'y a-t-il pas un contraste entre les deux? J'aimerais vous entendre là-dessus.

• (0915)

Mme Jocelyne Lalonde: Premièrement, je dirais que la situation peut être très différente d'une province à l'autre. Au Nouveau-Brunswick, la situation est différente de celle des régions de l'Ouest canadien.

On parle d'immigration économique et d'intégration économique. Le travail se fait beaucoup en fonction des employeurs et des personnes qui veulent immigrer au Canada. Il y a certains secteurs où il y a une pénurie de main-d'oeuvre et d'autres où il y en a moins. Dans certaines provinces, il y a une importante pénurie de main-d'oeuvre et dans d'autres, il n'y en a aucune.

Il faut que l'immigration soit en fonction de l'intégration économique et du besoin de main-d'oeuvre dans certaines régions et professions en particulier.

M. Yvon Godin: Certaines universités offrent de nombreux cours en soins infirmiers. Toutefois, par la suite, les hôpitaux mettent des infirmières à la porte. Pour un jeune qui dépense 50 000 \$ pour ses études, ce n'est pas encourageant de savoir que, dans sa région, il y a des mises à pied dans le domaine dans lequel il étudie. En même temps, on dit qu'on veut aller chercher des gens d'autres pays pour travailler dans ce domaine.

Parfois, l'institution oublie qu'au-delà de la formation, il faut qu'il y ait des emplois disponibles. Je vous dis cela parce que tout le monde en parle. C'est comme si les collègues et les universités voulaient absolument avoir des étudiants. On dirait qu'ils ne voient pas plus loin que ça. Ils ne se demandent pas si ce sont les bons cours qui sont offerts.

Mme Jocelyne Lalonde: Dans la plupart des universités et des collèges de la francophonie canadienne et dans nos communautés minoritaires, la formation collégiale est très centrée sur les besoins des employeurs. Au niveau collégial, il est plus facile de déterminer s'il faut diminuer certains programmes à cause d'une moins grande demande de main-d'oeuvre en fonction de plusieurs facteurs.

Les programmes universitaires sont d'une durée de quatre ans. Il faut attendre un certain temps avant qu'on diminue le nombre d'inscriptions. Parfois, ça peut prendre un plus de temps. Vous avez donné l'exemple des cours en soins infirmiers. Je peux vous dire que la plupart des infirmières et infirmiers qui sortent de nos universités trouvent facilement un emploi au Canada lorsqu'elles ou ils sont bilingues.

M. Yvon Godin: Au Canada, je suis d'accord.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici parmi nous ce matin.

Ma première question s'adresse à Mme Lalonde, mais un autre témoin peut aussi ajouter quelque chose à ce sujet.

Il est aujourd'hui question d'économie. Vous avez parlé de la situation de l'emploi dans certains secteurs. Vous avez dit qu'il y avait un manque de compétences dans certains secteurs au Canada et qu'il fallait aller recruter des travailleurs étrangers. Dans d'autres secteurs, il semble qu'il y en ait suffisamment.

Les universités disent-elles aux jeunes qui veulent faire des études universitaires quels sont les secteurs où il y a de l'avenir et ceux où il y en a moins? On ne sent pas que les universités le font nécessairement.

J'ai cinq enfants et ils font tous des études postsecondaires. On laisse aux jeunes la liberté de choisir ce qu'ils aiment et ce qu'ils veulent. S'ils ont à choisir entre quatre ou cinq domaines qu'ils aiment, il vaut mieux qu'ils en choisissent un où ils auront 100 % de chances de décrocher un emploi plutôt qu'un autre où ils n'auront que 10 % de chances.

Ils entreprennent des études de quatre ans pour obtenir un baccalauréat. Ils peuvent même faire une maîtrise par la suite. Ils peuvent consacrer six ans de leur vie à étudier dans un secteur où il sera pratiquement impossible de décrocher un emploi tellement la concurrence est forte. Pour 10 emplois, il y a 35 étudiants qui sortent des universités.

Serait-il possible d'améliorer cette situation?

Mme Jocelyne Lalonde: En ce moment, les jeunes décident de poursuivre des études dans un domaine donné parce que cela correspond à leurs intérêts. On devrait intervenir auprès des jeunes lorsqu'ils font leurs études secondaires avant qu'ils décident dans quels domaines ils veulent poursuivre leurs études postsecondaires. Les conseillers en orientation devraient pouvoir intervenir auprès des étudiants avant que ces derniers déterminent dans quels domaines ils veulent poursuivre leurs études.

Une fois qu'ils ont commencé leurs études universitaires, ils peuvent toujours changer de domaine, mais il serait préférable qu'ils aient cette information avant de s'inscrire à l'université.

• (0920)

M. Jacques Gourde: Est-ce que les conseillers en orientation peuvent se fier à certaines données de Statistique Canada ou est-ce trop difficile à ce sujet?

M. Jean-Pierre Corbeil: Je peux faire ici un peu de publicité pour notre organisation.

Très récemment, Statistique Canada a diffusé les résultats de l'enquête qui a été menée auprès des jeunes diplômés. La taille de l'échantillonnage est d'environ 30 000 personnes. On a beaucoup d'informations de nature linguistique. On a aussi des données sur leur principal domaine d'études et sur le secteur dans lequel ils travaillent après avoir reçu leur diplôme.

Il y a très peu d'études à ce sujet. Ces résultats sont tout nouveaux. Il y aurait lieu d'exploiter cette source de données en combinaison avec d'autres sources pour éclairer davantage ce problème.

M. Jacques Gourde: Dans un très proche avenir, il y aura sûrement quelque chose qui sera rendu public à cet égard. Vous en faites la publicité, mais de quelles façons? On n'en entend pas beaucoup parler.

M. Jean-Pierre Corbeil: Les résultats ont été diffusés officiellement sur le site Internet de Statistique Canada. J'ai appris tout récemment les résultats de cette enquête et son potentiel, compte tenu du nombre de questions linguistiques qui y sont posées. Oui, on va en discuter avec nos partenaires. Ces données permettront assurément de mieux comprendre les enjeux liés à l'entrée des gens sur le marché du travail en fonction des domaines d'études des jeunes.

M. Jacques Gourde: Statistique Canada fait-il des études sur l'entrepreneuriat dans les régions où il y a des communautés en situation minoritaire? C'est certain qu'on veut que les gens restent dans leur région, mais parfois, les communautés ont de la difficulté à offrir des emplois.

Y a-t-il des lacunes par rapport à l'entrepreneuriat ou est-ce le leadership entrepreneurial qui a de la difficulté à se développer? Est-ce qu'il y a des outils à leur donner?

M. Jean-Pierre Corbeil: L'Enquête nationale auprès des ménages contient des questions sur la mobilité des travailleurs d'une province à l'autre et sur les travailleurs autonomes avec ou sans employé. Il y a quand même pas mal d'informations. On n'a pas d'informations particulières sur l'entrepreneuriat des minorités de langue officielle, mais il y en a au moins sur les travailleurs autonomes et sur ceux qui démarrent une entreprise.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le défi qui se pose est de trouver des sources de données sur la composition de la main-d'oeuvre des entreprises, à savoir s'il y a plus de francophones ou d'anglophones, mais il y a passablement d'informations pour, à tout le moins, étudier une partie importante de ce phénomène. C'est une étude qui reste à faire. C'est encore sous-exploité au moment où on se parle.

M. Jacques Gourde: Madame Lalonde, on sait qu'un jeune Canadien éduqué sera plus mobile qu'un jeune qui aurait interrompu ses études après le secondaire V. Il aura plus de chances de...

Mme Jocelyne Lalonde: Je m'excuse, mais j'ai de la difficulté à vous entendre.

M. Jacques Gourde: Les jeunes Canadiens qui ont fait des études postsecondaires et qui détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat seront très mobiles, tant au Canada qu'à l'étranger. Or cette mobilité entraîne souvent un certain exode des cerveaux. On espère qu'ils reviendront un jour, mais les probabilités qu'ils le fassent sont plutôt minimes puisqu'ils auront de la difficulté à trouver un emploi dans leur région d'origine.

De quelles façons pourrait-on inciter ces jeunes, s'ils décident un jour de démarrer une entreprise, à ramener leurs connaissances dans leur région? Souvent, ils ramènent leurs connaissances et ils développent de nouveaux créneaux, ce qui vient créer une nouvelle dynamique. Y a-t-il des possibilités à ce sujet?

Mme Jocelyne Lalonde: Les études postsecondaires en français ne sont pas accessibles dans toutes les provinces. Dans plusieurs régions, les étudiants doivent quitter leur province pour aller à Ottawa, à Moncton ou dans une autre ville pour y poursuivre leurs études en français. Il faudrait leur offrir des incitatifs afin qu'ils puissent retourner dans leur région après leur formation et y travailler dans une entreprise. Bien sûr, on ne peut pas les y obliger.

De nos jours, la mobilité des jeunes étudiants est très importante, car elle leur donne une autre vision de certains aspects de la vie. Plusieurs de nos étudiants font des stages un peu partout en Europe, ce qui leur donne des connaissances qu'ils n'auraient pas acquises s'ils étaient demeurés dans leur région. Il faut donner des incitatifs aux jeunes afin qu'ils puissent retourner dans leur milieu.

• (0925)

Le président: Merci, monsieur Gourde.

Merci, madame Lalonde.

Je cède maintenant la parole à Mme St-Denis.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Bonjour. Je remercie les témoins d'être ici avec nous aujourd'hui.

Le comité fait présentement une étude sur la situation socioéconomique des communautés francophones en milieu minoritaire.

Monsieur Corbeil, vous avez présenté un très bon document. Quand j'ai commencé à le lire, je l'ai trouvé très intéressant. Toutefois, en lisant votre document, je m'attendais à connaître la situation réelle des communautés francophones en milieu minoritaire. Vous allez vous exprimer de dire qu'il y a deux phrases importantes que M. Godin a relevées.

On ne peut pas déterminer la situation exacte des communautés en situation minoritaire parce que leurs populations ne sont pas assez importantes, parce qu'elles sont trop éloignées et parce qu'elles ne répondent pas aux questionnaires. Il y a toutes sortes de raisons qui peuvent être invoquées. Avez-vous quelque chose à nous suggérer à ce sujet? Faudrait-il prendre des paramètres d'analyse différents pour arriver à ce que nous, les membres du comité, ayons un état de la situation? Cela fait trois semaines que nous travaillons sur ce dossier et nous n'avons toujours pas un état de la situation. Pourtant, les gens viennent nous présenter de beaux documents, nous disent ce qu'ils font, nous parlent de la situation socioéconomique, des industries et de beaucoup d'autres choses.

Cependant, il y a des choses que nous ne savons pas. Nous ne connaissons pas le taux d'assimilation des gens des petites communautés. Vous dites qu'ils ont à peu près le même salaire, qu'ils ont à peu près le même taux de chômage et le même taux d'emploi. Est-ce ainsi parce qu'ils s'assimilent parce qu'ils parlent anglais ou est-ce ainsi parce qu'ils réussissent?

J'ai lu qu'ils se retrouvent surtout dans l'enseignement. Il est certain que, dans les conseils scolaires francophones, il y a des gens qui vivent en français. Il y a beaucoup de difficultés à en trouver, mais il y en a à l'extérieur du Québec. C'est ça ou alors ils travaillent pour des organisations provinciales. Ils sont alors fonctionnaires.

Outre cela, quelle est la vraie situation? Comment pourrait-on arriver à avoir un vrai portrait de la situation de la richesse et de la pauvreté de ces communautés?

M. Jean-Pierre Corbeil: Je vous remercie de votre question. Elle est excellente.

Avant de céder la parole à mon collègue, M. Lepage, qui a beaucoup travaillé sur ces questions, je tiens quand même à préciser une chose. Entre 2010 et 2012, Statistique Canada a diffusé 11 portraits provinciaux et territoriaux qui totalisent près de 800 pages d'analyses sur chacune des provinces. On y aborde, entre autres, les situations démographique et socioéconomique, les langues parlées et l'éducation. Ainsi, pour ces portraits de chacune des provinces, il y a une information très détaillée que je vous encourage à consulter.

La semaine prochaine, une synthèse vidéo sera diffusée par Statistique Canada. D'une durée de près de 30 minutes, elle fera la synthèse de ces quelque 800 pages d'analyses.

Je dois mentionner que lorsque j'ai témoigné devant ce comité, j'ai parlé à plusieurs reprises des enjeux qui touchent l'anglicisation. Vous savez qu'à l'extérieur du Québec, près d'un quart de million de francophones considèrent qu'ils sont plus à l'aise pour parler en anglais qu'en français. Il y a différents enjeux.

Même si on peut bien se demander quelle est la situation actuelle des communautés, encore faut-il s'entendre sur ce qu'est une communauté. En effet, il y a vraiment une très grande diversité de communautés. Une proportion importante, soit 40 % des francophones à l'extérieur du Québec, vivent dans des municipalités où ils représentent moins de 10 %, voire moins de 5 % de la population. Est-ce une communauté? Qu'est-ce qui distingue ces gens de ceux qui vivent dans une communauté où ils représentent 40 % à 60 % de la population?

En fait, quand on parle de développement économique, il est clair qu'il y a beaucoup de gens qui se développent d'un point de vue socioéconomique, mais cela se fait majoritairement en anglais. Vous avez tout à fait raison à ce sujet.

J'aimerais peut-être céder la parole à mon collègue.

• (0930)

M. Jean-François Lepage (analyste, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): Effectivement, il s'agit d'une question très dense. Vous soulevez plusieurs enjeux liés à notre travail, qui consiste à analyser ces questions.

Comme le mentionnait mon collègue Jean-Pierre, il y a eu un cycle d'analyses avec les données du recensement de 2006. À l'heure actuelle, on travaille activement à l'analyse des données du recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages. Il y a donc des éléments de réponse qui commencent à se dégager de ces données.

La situation socioéconomique des communautés minoritaires est assez complexe à analyser. Nous cherchons à le faire de la façon la plus précise possible. On remarque que la situation socioéconomique des minorités varie beaucoup d'une province à l'autre, voire d'une région à l'autre d'une province.

Vous soulignez qu'un portrait national et des portraits provinciaux nous livrent certaines informations. Au fond, l'information générale qui se dégage est que la situation de l'emploi chez les minorités francophones est semblable. Il y a eu des rattrapages importants, mais dans certaines régions, le portrait de la situation socioéconomique, vue sous l'angle de certains indicateurs comme le taux de chômage et les revenus, est tout à fait différent.

Là où la situation des francophones minoritaires est souvent la plus avantageuse sur le plan socioéconomique, on constate une pension plus grande à utiliser l'anglais sur le marché du travail.

Mme Lise St-Denis: Croyez-vous que les données que vous avez énumérées sur la langue parlée à la maison reflètent réellement la réalité linguistique des francophones qui vivent en milieu minoritaire?

M. Jean-François Lepage: Les données qui proviennent du recensement sont de très grande qualité. On a des données sur la langue parlée le plus souvent à la maison, mais également sur les autres langues qui sont parlées régulièrement. Je crois que cela nous permet d'avoir un portrait assez précis de la situation.

On observe souvent qu'en situation minoritaire, le taux d'exogamie est croissant, c'est-à-dire les cas où des personnes de langue maternelle différente forment un couple et vivent ensemble. On sait que dans un milieu semblable, la langue majoritaire a tendance à être davantage adoptée comme principale langue d'usage au foyer. Les données sur la langue parlée régulièrement à la maison nous permettent de compléter le portrait d'ensemble pour voir jusqu'à quel point le français en milieu minoritaire continue à être utilisé au sein du ménage.

M. Jean-Pierre Corbeil: J'aimerais ajouter quelques précisions à ce sujet.

Après le recensement de 2006, Statistique Canada a mené l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle. On a posé un très large éventail de questions sur la pratique linguistique à l'extérieur du foyer. Il est ressorti assez clairement que l'utilisation du français en milieu minoritaire est étroitement liée à la proportion de ces minorités au sein de leur communauté.

Je vais vous donner un exemple. Pour le quart de million de personnes, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui vivent dans des situations très minoritaires, c'est l'anglais qui est évidemment utilisé dans la majorité des interactions à l'extérieur du foyer. C'est pour cette raison que ces données nous permettent de compléter le portrait que nous livrent les résultats du recensement.

Le président: Je vous remercie.

Madame Bateman, vous avez la parole.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie aussi tous les témoins de leur présence.

Madame Lalonde, lors de votre présentation, vous avez dit que vous étiez en train de faire une étude sur les étudiants du niveau secondaire qui envisagent d'aller étudier dans une université francophone et sur les obstacles qui les empêchent de le faire.

Quels sont les résultats de cette étude?

• (0935)

Mme Jocelyne Lalonde: Si j'ai bien compris, vous parlez de l'étude sur l'immersion.

Mme Joyce Bateman: Oui, mais en particulier sur la partie qui concerne les jeunes qui font des études secondaires et qui envisagent de faire un baccalauréat dans une université francophone.

Mme Jocelyne Lalonde: J'ai certaines données préliminaires parce qu'il y aura justement une réunion demain pour terminer cette étude. Je peux toutefois vous donner certaines informations.

Dans trois régions du pays, on a rencontré des étudiants qui sont en immersion au niveau secondaire. On a aussi rencontré des étudiants en immersion qui étudient actuellement en français au niveau postsecondaire ainsi que certains parents de ces étudiants.

Une chose est très claire chez ces étudiants. Ils disent ne pas sentir qu'ils ont la capacité, après leurs études en immersion au secondaire, de poursuivre leurs études postsecondaire en français ou en immersion. Parfois, c'est une perception de leur part qui s'avère fautive lorsqu'ils commencent à étudier au niveau postsecondaire. Dans d'autres cas, cette perception est fondée. Ils n'ont pas tous la capacité, après 12 années en immersion, de poursuivre leurs études postsecondaires en français.

L'autre point qui est très important, c'est que pour plusieurs parents, les programmes postsecondaires en français ne sont pas accessibles partout. Il est plus facile, pour certains élèves, de poursuivre leurs études postsecondaires en anglais parce que l'université ou le collège est plus près de chez eux. Il y a également davantage de programmes qui sont disponibles.

Nous n'avons pas encore terminé cette étude, mais ce sont certaines choses qui semblent ressortir jusqu'ici. Si cela vous intéresse, je pourrais vous en envoyer une copie de cette étude lorsqu'elle sera terminée.

Mme Joyce Bateman: D'accord. Merci.

Quel est le taux de diplomation des étudiants qui fréquentent une université membre de votre réseau? De plus, quel est le taux de réussite de vos diplômés sur le marché du travail?

Mme Jocelyne Lalonde: Parlez-vous de leur capacité à trouver un emploi par la suite?

Mme Joyce Bateman: Oui.

Mme Jocelyne Lalonde: Je n'ai pas de statistiques à ce sujet. Par contre, je peux vous dire avec certitude que la plupart des étudiants ayant une formation postsecondaire et qui peuvent travailler dans les deux langues officielles ont beaucoup de chances de trouver un emploi après leur formation.

Mme Joyce Bateman: Lors de votre dernière comparution devant notre comité, vous avez dit ne pas avoir de données permettant de voir comment un étudiant francophone se compare à un étudiant anglophone quand vient le temps de trouver un emploi. Avez-vous maintenant ces données?

Mme Jocelyne Lalonde: Nous n'avons pas ces chiffres. Il serait très difficile de les avoir parce qu'il faudrait vraiment...

Mme Joyce Bateman: Lors de votre dernière comparution, vous avez dit que vous étiez en train de faire une étude pour trouver de telles données.

Mme Jocelyne Lalonde: Je ne parlais pas de ces données. Ce qu'on a commencé à faire, c'est de recueillir de l'information plus ciblée sur le nombre d'étudiants internationaux qui arrivent dans nos universités. Il faudrait faire une étude sur les étudiants qui ont trouvé un emploi après l'obtention de leur diplôme. Lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme, ils vont sur le marché du travail. Les universités et les collèges perdent souvent de vue les étudiants qui partent pour d'autres régions.

Mme Joyce Bateman: Ma prochaine question s'adresse à M. Corbeil.

Quelles données variables ou autres indicateurs faut-il utiliser pour comprendre la situation socioéconomique des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

• (0940)

M. Jean-Pierre Corbeil: Elles sont très nombreuses.

Mme Joyce Bateman: Je le suppose, mais pouvez-vous donner les éléments clés?

M. Jean-Pierre Corbeil: Oui.

Par exemple, dans les données de l'Enquête nationale auprès des ménages, on retrouve les principaux domaines d'études. Il est donc possible d'aller chercher de l'information sur les jeunes en âge d'avoir terminé leurs études universitaires afin savoir dans quels domaines ou industries ils travaillent et quelles professions ils occupent en fonction de leurs caractéristiques. C'est l'un des indicateurs qui nous permettent de suivre ces étudiants.

Quant à elle, l'Enquête nationale auprès des diplômés nous fournit de très importantes données sur la migration interprovinciale afin de suivre l'évolution des personnes sondées. Par exemple, on sait que des gens qui habitaient le Nouveau-Brunswick il y a cinq ans se retrouvaient en Alberta cinq ans plus tard. On sait dans quels secteurs ils travaillent et quel est leur revenu moyen et leur revenu médian. On a des informations sur leur taux de chômage, sur leur taux d'activité et sur leur plus haut niveau de scolarité. Par exemple, on sait que les gens qui migrent vers l'Alberta ont un revenu élevé, mais que leur niveau de scolarité ne l'est pas nécessairement.

En ce qui concerne les gens qui quittent le Nouveau-Brunswick pour aller travailler en Alberta, on constate que la proportion de ceux qui possèdent un diplôme universitaire est plus faible que ce que l'on peut observer chez les gens qui migrent vers d'autres provinces. C'est un phénomène qui a été bien expliqué. En Alberta, les offres d'emplois sont très importantes et les salaires sont beaucoup plus élevés, ce qui tend à attirer des francophones qui proviennent d'autres régions.

Ce ne sont que quelques-uns des indicateurs ou informations disponibles à partir de nos données. Il y en a de très nombreuses. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la situation économique des minorités de langue officielle est un problème très complexe et qui a de multiples dimensions. Il y a donc énormément de résultats et de statistiques à considérer.

Le président: Merci.

Monsieur Williamson, vous avez la parole.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie également tous les témoins d'être présents parmi nous aujourd'hui.

M. Corbeil a donné un bilan économique assez positif des communautés de langue officielle en matière d'éducation, d'emploi, de chômage, etc.

Peut-il nous en parler davantage?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme mon collègue Jean-François Lepage l'a mentionné, l'information qu'on a fournie ne porte que sur les provinces. Comme on le dit: *The devil is in the details*. Les petites communautés font face à des défis très importants.

Dans le Nord du Nouveau-Brunswick, par exemple, les francophones sont concentrés dans des secteurs où la structure industrielle peut être appelée à changer. Cela pose des défis en matière de scolarisation et de formation. Dans le cadre des grandes enquêtes internationales sur la littératie et la numératie, les

francophones du Nouveau-Brunswick performant moins bien. Il y a des défis de cette nature.

Si on regarde le portrait d'ensemble, vous avez raison, la situation s'est beaucoup améliorée. C'est notamment parce que l'Alberta et l'Ontario attirent des gens formés et scolarisés. En somme, les francophones des autres provinces qui sont plus scolarisés sont nécessairement plus susceptibles de migrer, particulièrement ceux provenant de l'Ontario et du Québec. Cela influence la structure socio-économique des communautés vers lesquelles ces gens se dirigent.

M. John Williamson: Très bien.

Toutefois, même si l'Alberta et l'Ontario attirent les francophones, il faut être prudent, car cela s'observe aussi chez moi dans le Sud du Nouveau-Brunswick, où les gens sont majoritairement anglophones. Même dans ces régions, il y a des personnes qui vont s'en aller dans l'Ouest pour trouver un emploi. Ce phénomène n'est donc pas exclusif aux communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Pouvez-vous nous dire quels sont les défis du Canada? Que peut-on faire d'ici les 10 ou 20 prochaines années à ce sujet? Quels sont les défis que nous devons déceler et relever?

• (0945)

M. Jean-Pierre Corbeil: C'est une question complexe et on pourrait en discuter pendant longtemps. Je vais faire un lien avec ce qu'a mentionné ma collègue, Jocelyne Lalonde.

Il est clair que sur le plan de la formation postsecondaire, il faut relever des défis importants pour que les francophones puissent étudier dans leur langue. Mme St-Denis a parlé de l'enjeu de l'anglicisation. Quand des jeunes de régions plus rurales migrent vers un grand centre urbain pour y poursuivre des études postsecondaires en anglais, ils auront souvent tendance à y rester et à s'angliciser. C'est un phénomène assez bien documenté.

On a mentionné que l'immigration est un levier important pour revitaliser les communautés. Il faut savoir que les immigrants en général, et non pas seulement ceux de langue française, sont confrontés à des défis importants relativement à l'insertion au marché du travail, à la reconnaissance des titres étrangers et à la possibilité d'acquérir de l'expérience au Canada.

Il y a un certain nombre de défis. En fin de compte, il faut se demander si on veut absolument favoriser le développement économique des francophones, peu importe qu'ils s'anglicisent ou non. Il y a un problème important à cet égard.

Ce n'est pas uniquement le cas des minorités de langue officielle. C'est le cas au Québec et ailleurs. Dans les régions où il y a de petites communautés, les jeunes ont tendance à migrer vers les grands centres urbains et ils ne reviennent pas nécessairement dans leur région. Il y a plusieurs facteurs à considérer.

On pourra vous fournir plus d'informations à ce sujet, si vous le désirez.

M. John Williamson: Monsieur Lepage, vous voulez ajouter quelque chose?

M. Jean-François Lepage: Oui. Merci

Je suis en train de me pencher sur la question des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Comme vous le mentionnez, les modèles de migration et d'immigration des francophones et des anglophones sont semblables. De façon générale, la population se déplace dans la même direction. Par contre, il y a des francophones en situation minoritaire qui vivent dans des régions qui attirent très peu autant les migrants que les immigrants. Sur le plan régional, on se rend compte que les défis ne sont pas du tout les mêmes.

Dans les endroits où il y a beaucoup d'immigrants francophones et de migrants, soit les endroits qui accueillent les déplacements de population, on constate que l'utilisation du français est le principal enjeu. Dans d'autres régions où le bassin de population francophone est plus important, les défis observés ont moins trait à l'utilisation de la langue qu'aux conditions socioéconomiques. Cela vaut tant pour les anglophones que pour les francophones qui vivent dans ces communautés. Il y a aussi un aspect régional.

M. John Williamson: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Je regrette, mais votre temps est écoulé

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Je remercie les témoins.

Mes questions s'adressent surtout à MM. Lepage et Corbeil et concernent les indicateurs et les recherches.

L'Institut national de santé publique du Québec a publié, en mai 2012, un rapport sur le bien-être des anglophones. D'après la synthèse des indicateurs socioéconomiques, il y a un fossé socioéconomique chez les anglophones qui sont touchés par des niveaux plus élevés de pauvreté que les francophones. Les anglophones avaient un revenu moyen légèrement plus élevé, mais souffraient d'une plus grande pauvreté. Les auteurs du rapport émettent une hypothèse de polarité économique au sein de ce groupe. Le revenu médian est inférieur en raison de l'étendue de la pauvreté chez les groupes anglophones.

Pouvez-vous expliquer ce que révèlent ces données? Quelle est, concrètement, la situation des anglophones du Québec sur le terrain?

● (0950)

M. Jean-Pierre Corbeil: C'est une question très vaste et une très bonne question. Je n'ai malheureusement pas le temps de donner une réponse très détaillée.

Il ne faut pas oublier que la communauté anglophone du Québec compte beaucoup d'immigrants. En fait, la population anglophone est composée de plus de 35 ou 36 p. 100 d'immigrants. Comme nous le savons, l'intégration de ces immigrations dans le marché du travail présente des défis. À titre de comparaison, les immigrants francophones représentent environ 10 p. 100 de la population francophone; l'écart est donc considérable. Certes, cela présente des défis.

En outre, on ne s'explique pas pourquoi les anglophones du Québec affichent un taux de chômage plus élevé, alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux à posséder un diplôme universitaire. C'est un fait inexplicable qui a fait l'objet de très peu d'études.

Par exemple, nous savons que la population anglophone représente près de 14 p. 100 de la population du Québec, mais moins de 4 p. 100 de la main-d'oeuvre du gouvernement provincial. Nous ne savons pas exactement pourquoi il en est ainsi, car très peu

d'études ont été faites pour déterminer s'ils postulent aux postes gouvernementaux.

Ce n'est qu'une indication, mais, chose certaine, les caractéristiques de la population anglophone peuvent l'expliquer, mais...

M. Jamie Nicholls: Eu égard à cette grande pauvreté, diriez-vous que ces personnes sont laissées pour compte et n'obtiennent pas l'aide dont elles ont besoin?

Nous avons entendu les témoignages d'autres intervenants — des organismes de services qui desservent directement les anglophones, comme Services d'emploi pour la jeunesse et le Quebec Community Groups Network — qui travaillent avec ces groupes sur le terrain. Ils ont déclaré, devant le comité, qu'ils n'obtiennent pas les ressources dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des anglophones les plus pauvres de la province.

Je sais que votre domaine ce sont les statistiques, mais auriez-vous des recommandations à faire quant aux mesures à prendre pour relever ces défis et mieux intégrer les immigrants? Si on accordait davantage de financement aux organismes qui les desservent, si on s'en occupait mieux et si leur travail était mieux coordonné, ne serait-il pas plus facile de relever le défi? Êtes-vous d'accord?

M. Jean-Pierre Corbeil: Je ne peux pas affirmer...

M. Jamie Nicholls: Je sais que vous ne le pouvez pas.

M. Jean-Pierre Corbeil: — et je ne peux pas vous proposer de réponse, mais ce que je puis dire, c'est que, dans ce domaine en particulier, il n'y a pas eu suffisamment d'études sur la population anglophone du Québec.

Si nous avions plus de données et d'analyses pour bien comprendre ces défis, je serais probablement mieux en mesure de conseiller ceux susceptibles de créer des programmes et des politiques.

M. Jamie Nicholls: Autrement dit, une analyse et un suivi plus détaillés des différents facteurs.

M. Jean-Pierre Corbeil: Oui.

M. Jamie Nicholls: On partagerait les résultats avec Statistique Canada et la province et il y aurait peut-être plus de coordination entre ces deux organes.

M. Jean-Pierre Corbeil: Il faut collecter des statistiques, mais également analyser les données existantes.

Pour vous donner un exemple, nous avons un portrait de la population francophone, datant de 2010, mais nous n'en avons pas pour les immigrants anglophones du Québec.

M. Jamie Nicholls: Avez-vous la capacité, à Statistique Canada, de faire ces analyses et ces recherches?

M. Jean-Pierre Corbeil: Au fil des ans, nous avons établi plusieurs partenariats avec nos collègues dans les autres ministères. Oui, nous avons eu des discussions à cet égard et les poursuivrons certainement.

M. Jamie Nicholls: Diriez-vous, aux fins de notre rapport, que ce genre d'analyse profite à la communauté anglophone du Québec?

M. Jean-Pierre Corbeil: En fait, le comité sénatorial a examiné ce genre d'études — elles ne portaient pas sur les immigrants anglophones — et a déclaré que ce genre d'analyse est très utile et permet vraiment de comprendre les défis auxquels est confrontée la population anglophone au Québec.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Daniel.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Je remercie les témoins de leur présence.

À la fin de l'année dernière, j'ai eu l'occasion de visiter le corridor aérospatial, notamment Bombardier, Pratt & Whitney et Bell Helicopter. Ces entreprises étaient préoccupées, entre autres, par l'expansion rapide de leur industrie, qui devrait enregistrer une croissance de près de 30 p. 100 cette année. L'une de leurs principales préoccupations, c'était de pouvoir embaucher suffisamment d'ingénieurs pour soutenir ce niveau de croissance.

Madame Lalonde, d'après votre document, très peu d'établissements offrent des cours d'ingénierie en français, notamment des cours avancés. Avez-vous des données concernant le nombre annuel de diplômés? Combien d'entre eux sont susceptibles d'aller travailler dans ces industries francophones?

• (0955)

[Français]

Mme Jocelyne Lalonde: Je n'ai pas présentement le nombre de personnes diplômées pour chaque programme. C'est une information que je pourrais vous transmettre ultérieurement. Il existe très peu de programmes en français. Il y a des programmes en français au Québec. Je pourrais obtenir le nombre de diplômés par année pour les programmes à l'extérieur du Québec. Cependant, il serait plus difficile de savoir où ils travaillent.

[Traduction]

M. Joe Daniel: Tient-on des statistiques à ce sujet?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme vous l'avez souligné, il est assez évident que les activités de ce secteur sont concentrées au Québec. Le ministre de l'Éducation du Québec possède certainement beaucoup de statistiques à ce sujet. Beaucoup d'information est publiée sur le site Web du ministère de l'Éducation, mais nous pourrions certainement avoir accès à ces données.

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages nous renseignent sur les groupes d'âge, le secteur d'activité, le lieu de travail et le domaine d'étude. Par conséquent, nous pourrions faire une analyse pour mieux comprendre la croissance dans ces secteurs en particulier et la main-d'oeuvre. Nous pourrions obtenir ces données.

M. Joe Daniel: Une partie de ces données pourrait servir à adapter les cours, entre autres, offerts par certains de ces établissements, afin de mieux répondre à la demande.

M. Jean-Pierre Corbeil: Tout à fait.

M. Joe Daniel: D'accord, merci beaucoup.

Je pense que les jeunes Canadiens qui font des études postsecondaires — peu importe la communauté à laquelle ils appartiennent — sont plus susceptibles de quitter la maison pour explorer le monde et perfectionner leurs connaissances. Leur communauté d'origine importe peu. Combien d'étudiants retournent dans leur communauté après avoir obtenu leur diplôme?

Cette question s'adresse à Statistique Canada.

M. Jean-Pierre Corbeil: Je n'ai pas ces données, mais nous pourrions essayer de trouver un moyen de les extraire — c'est très

difficile. Nous savons, par exemple, dans quelle province ils sont nés.

M. Joe Daniel: D'accord.

M. Jean-Pierre Corbeil: Nous savons où ils vivent actuellement. Nous savons où ils vivaient au cours des cinq dernières années. Nous devrions trouver un moyen pour comprendre ces tendances. Nous pourrions assurément essayer d'explorer la base de données actuelle.

M. Joe Daniel: Madame Lalonde.

[Français]

Mme Jocelyne Lalonde: Je peux vous donner une information qui vient du Consortium national de formation en santé.

On fait un suivi des programmes en santé des collèves et des universités afin de savoir le nombre d'étudiants qui retournent dans leur milieu d'origine. À l'heure actuelle, environ 78 % des étudiants retournent dans leur milieu d'origine après avoir suivi une formation à l'extérieur.

[Traduction]

M. Joe Daniel: S'il n'y a pas de travail dans leur domaine d'études, il est très peu probable qu'ils retournent dans leur communauté. Ils vont là où il y a du travail, n'est-ce pas?

Est-ce que Statistique Canada a préparé un portrait socioéconomique des immigrants vivant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire? Ma question a plusieurs volets. Leur situation socioéconomique est-elle différente de celle des immigrants qui ne vivent pas dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Est-il possible de mesurer l'incidence de l'immigration sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

• (1000)

M. Jean-Pierre Corbeil: Merci de votre question.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, en 2010, Statistique Canada a fait une étude sur les immigrants francophones en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada. Nous avons produit une mise à jour, avec les données de 2011, que nous sommes sur le point de transmettre à Citoyenneté et Immigration Canada. Donc, oui, nous possédons ce genre de données.

Nous savons, par exemple, que les immigrants francophones sont très instruits, mais que malgré cela ils ont de la difficulté à trouver un emploi et à intégrer le marché du travail. Vous pourriez avoir accès à ces données, dès que nous les aurons transmises à Citoyenneté et Immigration Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Madame Perreault.

[Français]

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Bonjour à vous trois.

J'ai beaucoup de questions à vous poser et j'ai pris énormément de notes. Par contre, chaque fois que je posais à une question, quelqu'un d'autre la posait avant moi.

Je vais m'adresser à Mme Lalonde.

Le Réseau de développement économique et d'employabilité ainsi que la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, le CEDEC, ont affirmé que les recherches sur le développement économique des CLOSM sont plutôt rares.

Est-ce que les universités membres de votre réseau mènent des recherches sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Mme Jocelyne Lalonde: Je ne pourrais pas vous dire le nombre, mais certaines recherches sont faites sur le développement économique de nos communautés francophones. On a des chercheurs qui se penchent sur cette question. Par contre, il serait intéressant à l'avenir de travailler en collaboration avec RDÉE Canada et l'autre organisme que vous avez mentionné. Nous pourrions rejoindre nos chercheurs universitaires afin de combler les besoins de nos communautés en ce qui a trait à la recherche en matière de développement économique.

Mme Manon Perreault: En ce moment, est-ce qu'il existe des partenariats ou des bourses pour réaliser de telles recherches?

Mme Jocelyne Lalonde: Il existe plusieurs bourses de recherche financées par des universités ou par des organismes subventionnaires fédéraux comme le CRSH. Il s'agit seulement de soulever les bonnes questions afin de répondre aux besoins des communautés francophones en matière de développement économique.

Mme Manon Perreault: Dans un autre ordre d'idées, en ce qui concerne les infrastructures et le nouveau Fonds Chantiers Canada, est-ce que les petits établissements ont les moyens de payer leur part des projets qu'ils mettent en avant?

Mme Jocelyne Lalonde: D'après ce que j'ai entendu, puisque ce fonds a été lancé le 1^{er} avril 2014, 30 % des dépenses seront défrayées par le fédéral, alors que les provinces, les entreprises privées et les établissements devront s'acquitter de 70 % des autres dépenses. Il s'agit certainement d'un défi, mais ces 30 % sont à la base essentiels pour nous permettre d'avancer. On espère que les provinces en paieront aussi une part afin qu'on puisse utiliser ces fonds.

Mme Manon Perreault: Est-ce que le montant de 70 % est plus élevé qu'au cours des dernières années?

Mme Jocelyne Lalonde: Je ne pourrais pas vous le dire exactement, puisque c'est un nouveau fonds.

Mme Manon Perreault: Plus tôt, on a parlé de l'exode des jeunes. C'est intéressant, parce que j'en ai parlé dernièrement avec des parents de ma circonscription, celle de Montcalm, qui me disaient que si leurs enfants voulaient faire des études postsecondaires, ils devaient souvent s'éloigner non seulement pour étudier, mais aussi pour avoir une carrière enrichissante et intéressante avec un salaire décent.

On a parlé précédemment de beaucoup de choses, mais si on le voulait vraiment, quels seraient les trois premiers incitatifs pour faire en sorte que nos jeunes reviennent en région?

• (1005)

Mme Jocelyne Lalonde: La première chose est que pendant que l'étudiant est à l'extérieur de sa région, il faut qu'il ait l'occasion d'y retourner de façon régulière. Plusieurs programmes coopératifs et possibilités de stages existent. Les universités et les collèges devraient s'assurer que ces jeunes peuvent aller dans leur région pour suivre ces stages et ces programmes coopératifs.

La deuxième chose est de pouvoir leur offrir un bon emploi dans leur région. Il faudrait que les employeurs puissent attirer ces jeunes pour qu'ils retournent dans leur région.

La troisième chose est que plusieurs décident de ne pas y retourner parce qu'ils ont trouvé des amis qui demeurent dans la région d'Ottawa. Ils continuent ainsi à demeurer à Ottawa. On n'a pas de contrôle là-dessus.

Mme Manon Perreault: Me reste-t-il encore un peu de temps, monsieur le président?

Le président: Non.

Mme Manon Perreault: C'est dommage.

Le président: Il y aura d'autres moments où vous aurez la possibilité de poser vos questions.

La parole est maintenant à M. Gourde.

M. Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Tout comme Mme Perreault, je vais parler des incitatifs.

Bien sûr, on veut garder les jeunes dans les régions, mais ceux-ci sont appelés à se déplacer. Cela revient donc à ce que je disais un peu plus tôt.

Les représentants de Statistique Canada pourraient-ils nous dire si, dans les régions où on retrouve des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire, les études prouvent qu'elles sont défavorisées sur le plan économique ou si leur situation est semblable à celle des communautés unilingues, autant chez les anglophones que chez les francophones.

M. Jean-Pierre Corbeil: Parlez-vous des plus jeunes?

M. Jacques Gourde: Que ce soit pour les plus jeunes ou que ce soit en général, ces communautés sont-elles plus démunies sur le plan économique? Cela se compare-t-il quand même avec le reste du Canada? Est-ce un avantage pour elles d'avoir les deux langues officielles, comme c'est le cas ici à Ottawa?

M. Jean-Pierre Corbeil: Pour vous donner une réponse très générale, cela dépend du secteur d'industrie.

Comme vous le savez, les cycles économiques vont avoir une influence là où il y a une demande et là où il y a une offre. Il est clair que, dans certaines régions, comme au Nouveau-Brunswick en particulier, la situation des francophones est moins bonne sur le plan socioéconomique que celle de leurs homologues anglophones.

Cependant, en Ontario, que ce soit à Toronto ou à Ottawa, on n'observe pas vraiment de différence entre les deux communautés. Cela varie d'une région à l'autre. Cela dépend des principaux secteurs d'industrie qui embauchent les membres des minorités de langue officielle. Dans les petites communautés, cela peut être un incitatif à quitter ces régions pour aller vers les plus grands centres.

M. Jacques Gourde: Avez-vous fait des études sur les communautés plus bilingues, comme celles d'Ottawa, de Sherbrooke ou d'autres régions où il y a des universités? De quelles façons vont-elles tirer avantage du fait que l'ensemble de la communauté parle les deux langues officielles? Cela peut-il constituer un avantage sur le plan international et sur celui de la création d'entreprises exportant ou important des biens et des services?

M. Jean-Pierre Corbeil: Il faut garder à l'esprit une information très importante. Les études ont démontré que ce n'est pas le fait d'être bilingue, mais celui de pouvoir utiliser les deux langues qui fait une différence.

Je vous donne un exemple. Beaucoup de gens bilingues n'utilisent jamais cette langue dans la sphère publique, que ce soit dans le cadre de leur emploi ou dans d'autres occasions. Cependant, il est clair qu'à Ottawa, par exemple, cela constitue un avantage car il y a une demande importante pour la maîtrise des deux langues officielles, alors que c'est peut-être moins le cas à Toronto. On sait qu'à Toronto, près de 400 000 personnes peuvent parler les deux langues officielles, mais cela se traduit-il par un véritable avantage socioéconomique? Il ne semble pas que ce soit le cas.

Cela dépend beaucoup du milieu, de la communauté, des demandes et des secteurs. Si on est dans une région où on utilise beaucoup les deux langues officielles et s'il y a un besoin important de traducteurs ou de gens qui peuvent travailler à la fois dans une communauté et dans l'autre, il est certain que cela aura une influence sur la situation économique de ces individus.

● (1010)

M. Jacques Gourde: Madame Lalonde, je sais que les universités se penchent sur les possibilités que pourrait offrir la signature de nos nouveaux accords de libre-échange avec l'Europe et la Corée du Sud ainsi que ceux que nous signerons bientôt avec d'autres pays. Dans votre sphère, certaines universités pensent-elles que, sur le plan économique, il faut commencer à prendre le temps d'établir des bases et d'étudier toutes les possibilités qu'on aura? Pense-t-on même à préparer les jeunes qui pourraient en bénéficier? Le Canada en entier pourrait également en bénéficier.

Mme Jocelyne Lalonde: Je pense que les universités sont certainement très conscientes de ces nouveaux accords commerciaux avec l'Europe et la Chine. Ils vont nous permettre de nous pencher sur la façon dont on peut mieux former les jeunes afin qu'ils puissent évoluer dans un monde où, de plus en plus, il faut travailler à l'échelle internationale.

Il faut dire que les universités offrent de plus en plus des baccalauréats internationaux qui permettent de former des jeunes qui ont une connaissance du monde élargie. De plus, plusieurs des programmes que nous offrons permettent aux jeunes d'aller en formation à l'extérieur du pays pour une période de 6 à 48 mois. Les jeunes ont alors la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance d'autres pays et d'autres milieux de travail. Ces programmes aident vraiment à former les jeunes au plan international et à leur indiquer les possibilités qui s'offrent à eux en ce moment.

Avoir des jeunes qui parlent l'anglais, le français et de plus en plus d'autres langues permet d'améliorer notre capacité de développer une main-d'oeuvre capable de répondre aux besoins de l'avenir.

M. Jacques Gourde: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Gourde.

La parole est maintenant à M. Nicholls.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls: Monsieur le président, mes questions s'adressent de nouveau à MM. Lepage et Corbeil.

En mai 2013, le Conference Board du Canada a publié un rapport intitulé « Note de conjoncture des villes de taille moyenne ». Il y est écrit que 50 p. 100 des villes de taille moyenne du Canada ne s'étaient pas remises de la récession.

J'aimerais me concentrer sur le Nouveau-Brunswick, car plusieurs villes de cette province doivent relever d'importants défis. Par exemple, il ressort du rapport que la production économique de Miramichi a baissé chaque année depuis 2005. En 2012, son PIB réel et ses niveaux d'emploi correspondaient à moins de la moitié de ce

qu'ils étaient huit ans auparavant. Par ailleurs, l'activité économique de villes de taille moyenne, comme Bathurst, Edmundston et Fredericton, a baissé en 2011 et 2012. Miramichi est la plus grande ville du Nord du Nouveau-Brunswick et compte environ 8,5 p. 100 de francophones.

Pourriez-vous expliquer certains des défis que doit relever le Nouveau-Brunswick? Le traitement réservé aux communautés de langue officielle au Nouveau-Brunswick a-t-il une incidence sur la performance économique?

M. Jean-Pierre Corbeil: Je ne peux pas me prononcer sur le traitement, car nous n'avons pas de données à ce sujet. Chose certaine, les profils sociodémographiques et socioéconomiques des francophones du Nouveau-Brunswick sont très différents de ceux que l'on voit dans d'autres régions du pays, à l'extérieur du Québec.

Par exemple, j'ai mentionné plus tôt que dans chaque sondage international sur la littératie, la numératie et l'aptitude à résoudre un problème, nous avons observé d'importantes difficultés au Nouveau-Brunswick. En fait, nous devons examiner la situation des jeunes. Nous avons constaté que les moins de 24 ans peinent à acquérir les compétences appropriées et à suivre les programmes de formation leur permettant de trouver leur place dans la nouvelle économie. Nous avons que le paysage industriel du Nord du Nouveau-Brunswick a considérablement changé. Les activités sont axées sur la transformation ou les secteurs primaires et certains de ces secteurs périliteront probablement au cours des prochaines années. Le défi c'est de savoir comment ces jeunes Canadiens s'adapteront à la situation et quel genre de formation ils devront suivre pour pouvoir s'intégrer pleinement au marché économique.

Il faut analyser de plus près le profil des communautés du Nord du Nouveau-Brunswick, mais nous savons qu'il y a des défis sur le plan de la formation, de l'éducation, du genre d'emploi qu'occuperont ces personnes et de leur avenir.

● (1015)

M. Jamie Nicholls: En fait, ces personnes transitent vers d'autres secteurs plus innovateurs de l'économie; elles laissent derrière elles les secteurs primaires et manufacturiers. Elles suivent la tendance générale du Canada — le développement d'une économie axée sur l'innovation.

Ce que vous dites, c'est qu'elles doivent relever ces défis parce qu'une partie du problème auquel est confronté l'ensemble du pays réside dans le fait que le gouvernement ne préconise pas systématiquement l'économie axée sur l'innovation; il n'encourage pas assez l'innovation. Ce que je veux dire, c'est que si le Nouveau-Brunswick était un pays et non une province, son niveau d'emploi serait inférieur à l'ensemble des pays membres du G7. Nous savons que les autres régions du Canada, celles qui ont terminé la transition vers des secteurs axés sur l'innovation, s'en sortent généralement mieux.

En résumé, vous dites que le Nouveau-Brunswick doit s'adapter au développement des secteurs de l'économie axés sur l'innovation.

M. Jean-Pierre Corbeil: Il y a une adaptation, mais il y a des défis liés à cette adaptation, notamment les domaines dans lesquels ces francophones ont étudié, leur lieu de travail et le secteur d'activité. Comme vous le savez, certains secteurs sont plus enclins à engager de jeunes Canadiens au sortir de l'école secondaire, ce qui peut les décourager à faire des études supérieures.

Je ne dis pas que cette adaptation n'a pas lieu. Oui, elle a lieu, c'est un fait. Par contre, c'est la façon d'aborder cette adaptation et la communication des renseignements disponibles pour faciliter cette transition qui posent problème.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Bateman.

[Français]

Mme Joyce Bateman: Merci, monsieur le président.

J'ai plusieurs questions à poser à M. Corbeil.

Je me souviens de votre témoignage au Comité permanent de la condition féminine au sujet des Autochtones. Je pense que c'était l'année dernière.

Avez-vous des données comparables nous permettant de suivre l'évolution de la situation socioéconomique des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Si oui, avez-vous fait des analyses comparatives? Comment la situation socioéconomique des communautés de langue officielle en situation minoritaire a-t-elle évolué au cours des 10 dernières années?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme vous le savez, Statistique Canada a le mandat de faire des analyses et des études sur plusieurs aspects, que ce soit l'immigration, la santé, le bilinguisme, etc. Quelques études comparatives ont été menées par Statistique Canada, à la demande du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'Emploi et Développement social Canada. Une de ces études porte sur l'équilibre entre l'offre et la demande dans plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire. On pourra certainement vous faire parvenir cette étude, si nécessaire.

Il est difficile de se prononcer sur une courte période de 10 ans, par exemple, puisque la situation fluctue au gré des cycles économiques. Il y a beaucoup de données sur le sujet, mais elles concernent surtout les individus et beaucoup moins les entreprises, qui sont beaucoup plus difficiles à définir.

Il y a de l'information disponible. Quant à savoir si on a mené beaucoup d'études comparatives, la réponse est non. On n'a probablement pas suffisamment de ressources, dans tous les sens du terme, pour pouvoir mener toutes ces études. Oui, on a mené quelques études et on sait que nos collègues des autres ministères en mènent également, notamment Emploi et Développement social Canada.

• (1020)

Mme Joyce Bateman: Merci.

Vous avez dit que l'immigration est l'un des aspects que vous étudiez. Avez-vous produit un portrait socioéconomique des immigrants vivant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme je l'ai dit tout à l'heure, une mise à jour sera donnée à ce sujet à Citoyenneté et Immigration Canada. Le rapport de 2010 contient de l'information qui remonte à 1991, donc chaque 10 ans, jusqu'au recensement de 2006.

On a fait une mise à jour pour voir comment la situation de ces immigrants ainsi que celle des immigrants qui ne parlent pas nécessairement le français avaient évolué.

D'autres analyses sont en cours. On suit le parcours des immigrants à partir de leur arrivée afin de savoir si leur situation socioéconomique s'améliore au fil du temps. Ces études de Statistique Canada sont en cours et elles seront certainement rendues publiques d'ici la fin de la présente année.

Mme Joyce Bateman: La situation économique des immigrants qui ne proviennent pas des communautés linguistiques en situation minoritaire est-elle différente?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme je l'ai mentionné plus tôt, on observe que les immigrants de langue française sont très scolarisés. Ils le sont davantage que les immigrants qui ne sont pas de langue française. Cependant, en matière d'intégration au marché du travail, ils font face à des défis importants. Par exemple, nous observons que le fait de ne pas avoir une bonne maîtrise de l'anglais à l'extérieur du Québec constitue un obstacle important.

Le taux de chômage des immigrants de langue française qui ne maîtrisent pas bien l'anglais — ce qui est sans nul doute un obstacle — est plus élevé que ce que nous observons chez les immigrants francophones bilingues ou qui ont une connaissance de l'anglais.

Cette information est disponible et il existe beaucoup de données sur ces caractéristiques. Nous parlons d'une population très scolarisée, mais qui fait face à des défis importants relativement au marché du travail.

Mme Joyce Bateman: Merci, monsieur Corbeil.

Le président: Merci, madame Bateman.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Madame Lalonde, je suis bien d'accord avec vous quand vous parlez de l'importance de l'immigration économique.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur les mesures concrètes que devrait adopter le gouvernement pour favoriser le recrutement et l'intégration des étudiants internationaux?

Parlons également de l'immigration au Canada. Le Québec s'occupe de l'immigration des francophones. Le reste du Canada fait-il vraiment son travail pour favoriser l'immigration francophone? Le Québec est-il la seule province à s'en occuper? Les demandes sont-elles toutes acheminées au Québec plutôt que dans les régions où vivent les francophones en situation minoritaire? J'aimerais connaître votre point de vue à cet égard.

Mme Jocelyne Lalonde: En ce qui a trait à la question des étudiants internationaux et de l'immigration, notre but est d'atteindre un pourcentage de 4,4 % d'immigration francophone dans nos communautés au cours des prochaines années. Il est important d'atteindre ce pourcentage d'immigrants afin de répondre aux besoins de nos communautés et de permettre au nombre de francophones au sein de la francophonie de demeurer le même, car il y a une importante immigration anglophone dans nos communautés.

Les étudiants internationaux comptent parmi les groupes les plus importants pour assurer une bonne immigration francophone. Ces gens ont suivi leur formation sur place. Ils possèdent une bonne connaissance du milieu et, souvent, ils ont travaillé durant leurs études. Un étudiant international a le droit de travailler 20 heures par semaine au Canada pendant qu'il poursuit ses études. Cela permet de l'aider à s'intégrer.

Actuellement, il existe une bourse dans la francophonie dont l'un des critères est que la personne qui vient étudier au Canada retourne dans son pays si elle veut être admissible à cette bourse. Il faudrait donc que ce critère soit modifié. Parmi la majorité des étudiants qui viennent au Canada, plusieurs aimeraient rester après leurs études. Ce critère empêche donc ces gens de poser leur candidature à cette bourse.

Cela étant dit, il faut mettre en place, au sein de nos universités et de nos collèges, des services qui vont permettre l'intégration économique de nos étudiants à la suite de l'obtention de leur diplôme. Il faut travailler avec eux pour s'assurer que ces jeunes peuvent rester par la suite dans nos communautés et continuer à y travailler. Ce sont deux éléments importants.

• (1025)

M. Yvon Godin: Plus tôt, vous avez parlé de stages. Souvent, certains jeunes qui sortent de l'université disent que puisqu'ils n'ont aucune expérience, personne ne veut les engager. On leur demande d'où ils viennent et ils répondent qu'ils ont étudié à l'université ou au collège à un moment donné. On leur demande ensuite où ils ont travaillé et ils répondent qu'ils n'ont travaillé nulle part.

Pourriez-vous nous en parler un peu plus? Quels seraient selon vous les programmes à mettre en oeuvre à ce sujet? Faites-vous des recommandations sur la façon de donner une chance aux jeunes d'avoir une expérience de travail pour savoir si quelqu'un les a pris en main et s'ils ont travaillé avec quelqu'un pendant six mois? Par la suite, le futur employeur pourrait dire que cette personne a des qualités, qu'elle a suivi un cours et qu'il sait ce qu'elle peut faire. J'aimerais entendre vos recommandations parce que vous en avez parlé lors de votre présentation.

Mme Jocelyne Lalonde: Comme je le disais lors de ma présentation, il est de plus en plus important que les collèges et les universités travaillent en partenariat avec la communauté et les entreprises. On doit permettre à nos étudiants d'acquérir une expérience sur le terrain à la suite de leur formation et parallèlement à celle-ci.

En ce moment, cela se fait beaucoup plus facilement au niveau collégial. En ce qui a trait à la formation universitaire, cela dépend du programme. De plus en plus, on offre des programmes coopératifs qui permettent aux étudiants de faire des études universitaires durant un trimestre et d'aller par la suite dans une entreprise pour mettre en application ce qu'ils ont appris. Il y a également de plus en plus d'initiatives où on permet aux entreprises d'offrir des stages.

Il faut donc véritablement travailler par rapport à cette relation entre les communautés, l'éducation postsecondaire et les entreprises pour permettre de former une main-d'oeuvre qualifiée qui va être en mesure d'entrer sur le marché du travail dès sa diplomation.

Le président: Merci, M. Godin.

Merci à tous pour vos témoignages.

[Traduction]

Nous allons suspendre la séance quelques minutes pour permettre à nos témoins de partir et à notre greffière de distribuer les trois motions à l'étude.

La séance est suspendue.

- _____ (Pause) _____
-
- (1030)

[Français]

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous avons un avis de motion de M. Godin. Il y a trois avis de motion.

Avant de discuter des motions et avant de donner la parole à M. Gourde, qui me l'a demandée, je veux dire que je pense que le comité est d'accord pour que la présidence annule la séance du 29 avril. Je vais donc annuler cette séance car beaucoup de membres du comité ne pourront pas y participer.

Puisque c'est la volonté du comité d'annuler cette séance du 29 avril, je vais donc le faire.

Je cède maintenant la parole à M. Gourde.

M. Jacques Gourde: Monsieur le président, pourrions-nous siéger à huis clos pour discuter des motions?

Le président: Est-ce que les membres du comité sont d'accord pour que nous procédions de cette façon?

M. Yvon Godin: Non.

Le président: Demandez-vous un vote par appel nominal?

M. Yvon Godin: Je demande un vote par appel nominal.

Le président: M. Godin a demandé un vote par appel nominal. Je cède donc la parole à la greffière.

[Traduction]

(La motion est adoptée par 5 voix contre 3.)

Le président: Je déclare la motion adoptée.

Nous allons accorder quelques instants aux techniciens pour permettre la poursuite de cette séance à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>